

Envoi par courrier et par télécopieur : (514) 873-3692

Québec, le 14 décembre 2001

Monsieur Luc Brunelle
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE
Tour de la Place-Victoria, bureau 4.18
Montréal (Québec) H4Z 1B7

Objet : Projet de modernisation de la rue Notre-Dame à Montréal
par le ministère des Transports du Québec

Questions complémentaires

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique sur le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier vous soumet les questions suivantes :

- Compte tenu des changements aux structures municipales en vigueur le 1^{er} janvier 2002, pourriez-vous nous indiquer qui sera responsable de vérifier la conformité d'un projet aux orientations d'aménagement du territoire inscrites au schéma d'aménagement ?
- Est-ce qu'un ministère du gouvernement du Québec peut être exempté de l'avis de conformité prévu dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ? Si oui, pour quels motifs ? Les projets de route sont-ils tous présentés ?

Une réponse dans les meilleurs délais, soit d'ici le 9 janvier prochain, sera grandement appréciée compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de votre diligence et veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de